

Zone à Faibles Emissions

*Entre contrainte et accompagnement :
rendre la mobilité faibles émissions accessible à tous*

16 octobre 2025

Nicolas Bohère - Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise
Camille Rieux - Grenoble Alpes Métropole



1

Le point de départ

*Une ambition sur la qualité de l'air et la
mobilité à articuler avec un cadre
réglementaire imposé*

Le point de départ : le cadre réglementaire

LE PRINCIPE D'UNE ZFE

Une ZFE vise à limiter la circulation des voitures les plus polluantes pour **réduire les émissions de pollution par le trafic routier et protéger la santé des habitants**. Son périmètre est signalé par des panneaux réglementaires.

LA VIGNETTE CRIT' AIR



La vignette Crit'Air est définie au niveau national, elle constitue l'unique cadre réglementaire mobilisable.



Elle est **obligatoire** pour circuler dans une ZFE.

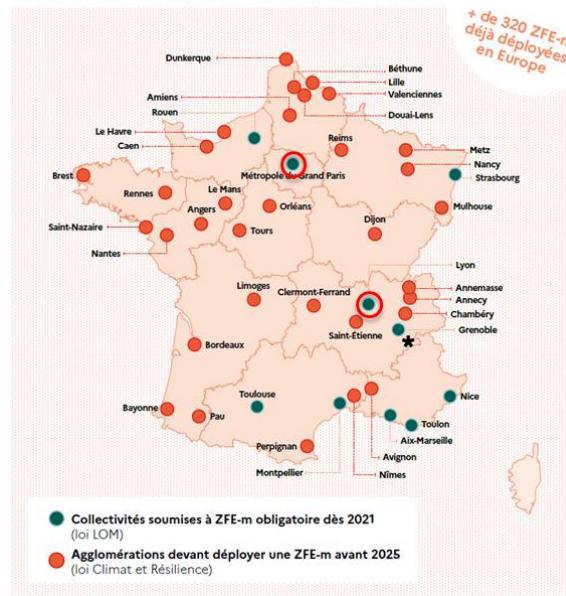


Elle classe les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants de l'air (oxydes d'azote, particules fines) : c'est un **outil pertinent** pour améliorer la qualité de l'air.



DU LUNDI AU VENDREDI
SAUF JOURS FÉRIÉS
DE 7 h à 19 h

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Crit'air 3 au 01/01/25

(2 territoires ZFE)

Crit'Air 5 au 01/01/23

(8 territoires de vigilance)

*Grenoble : PPA - interdiction
Crit'Air 3 au 01/01/2025

Non classé au 01/01/2025

(35 agglomérations de plus de 150 khab)

2

Une conception adossée à des études et de la participation citoyenne

Pour réinterroger nos a priori

Concertation / participation citoyenne amont

Suite à la concertation volontaire et afin de répondre aux inquiétudes exprimées par les habitants, la Métropole et les communes ont recherché un équilibre entre transition écologique, impératifs de justice sociale et cohésion territoriale

La Métropole a pour objectif de :

- Limiter les impacts sociaux de la ZFE
- Ne pas imposer le renouvellement de véhicules qui roulent peu
- Permettre la poursuite d'échanges essentiels entre ses communes et celles des territoires voisins



Conditions de mise en application marquées par :

- Un cadre réglementaire flexible
 - une ZFE non permanente
 - différentes dérogations ciblées
 - des axes de circulation exemptés
- Un accompagnement fondé sur des parcours d'aides diversifiés, adaptés aux revenus des foyers et fortement orientés vers le changement de pratique de mobilité





Un cadre règlementaire flexible

VÉHICULES



Voitures particulières, 2 et 3 roues motorisés et quadric.

CALENDRIER



HORAIRES



7h - 19h du lundi au vendredi
exceptés les jours fériés

PÉRIMÈTRE



DÉROGATIONS

Pass journalier
12 jours/an

Petit rouleur
< 5000 km/an

Travail en horaires décalés

Entreprises en difficulté

Carte CMI-S

RDV médicaux réguliers en établissement de santé, Associations de bienfaisance ou reconnues d'utilité publique, les véhicules de collection et les véhicules automoteurs spécialisés...

Le dispositif d'accompagnement d'accès à la mobilité



Des parcours d'accompagnement **individualisés et flexibles** intégrant **conseil et aides financières** L'aide au "**changement de mobilité**" est privilégiée, sans toutefois exclure l'aide au **renouvellement du véhicule**.

prenez RDV pour votre entretien ZFE sur :
zfe.grenoblealpesmetropole.fr



3

Créer un dispositif d'accès à la mobilité et le rendre accessible

Communication

Site internet dédié zfe.grenoblealpesmetropole.fr

- S'informer sur la réglementation
- S'informer sur l'accompagnement
- Prendre RDV pour son Entretien ZFE

Livret 8 pages + flyer pour les acteur relais

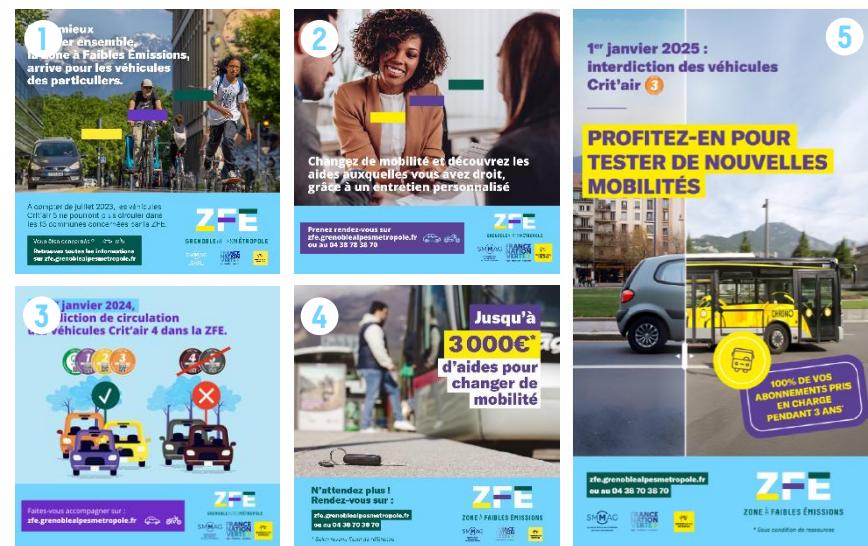
Envoyé aux 49 communes – format numérique et impression

3 campagnes de communication en 2023

- 1 Juillet 23 : Mise en place de la ZFE - les infos clés
- 2 Rentrée 23 : Dispositif d'accompagnement
- 3 Déc-Jan : Interdiction Crit'Air 4 + Accompagnement
- 4 Printemps 24 : Accompagnement (au cgt mobilité)
- 5 Automne 24 : Interdiction Crit'Air 3 + Accompagnement
- 6 Automne 25 : campagne axée sur l'accomp. mobilité

Supports et canaux de diffusion

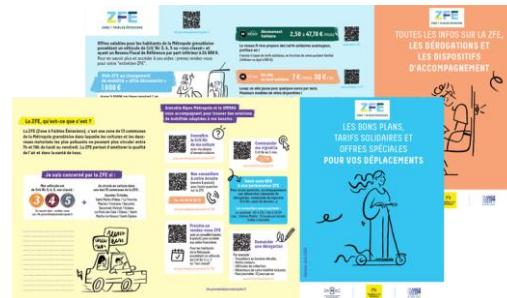
- Campagne affichage et média : print, digital, radio, affichage public
- Message PMV rocade et autoroute
- Bâches barrières parkings
- Envoi kits de com aux communes + acteurs relais



Aller vers

toucher les publics des quartiers populaires et lutter contre le non recours

Un réseau d'acteurs relais



Deux rôles circonscrits à une intermédiation avec le dispositif ZFE :

- **Détecter orienter** vers les guichets ZFE
- **Demander/Accueillir** des interventions ZFE

L'équipe experte des conseillères ZFE



Deux rôles demandant une **forte expertise**

- **Interventions à destination des habitants** : informer les habitants sur la ZFE et son accompagnement
- **Formation à destination des acteurs relais**

Les guichets pour s'informer et se faire accompagner



Grenoble Alpes Métropole et le SMMAG
vous accompagnent pour trouver des solutions
de mobilités adaptées à vos besoins :



Connaitre
le Crit'Air
de ma voiture
avec ma plaque
d'immatriculation

www.grenoblealpesmetropole.fr/647



Commander
ma vignette
Crit'Air en 5 min.

3,77€

www.certificat-air.gouv.fr



Nos conseillers
à votre écoute
(neutre & gratuit)
pour toute question
sur la ZFE

Tel : 04 38 70 38 70



zfe.grenoblealpesmetropole.fr/739



Prendre un
rendez-vous ZFE
avec un conseiller (neutre
& gratuit) pour accéder
aux aides financières



zfe.grenoblealpesmetropole.fr/708



Demander
une dérogation

Par exemple :

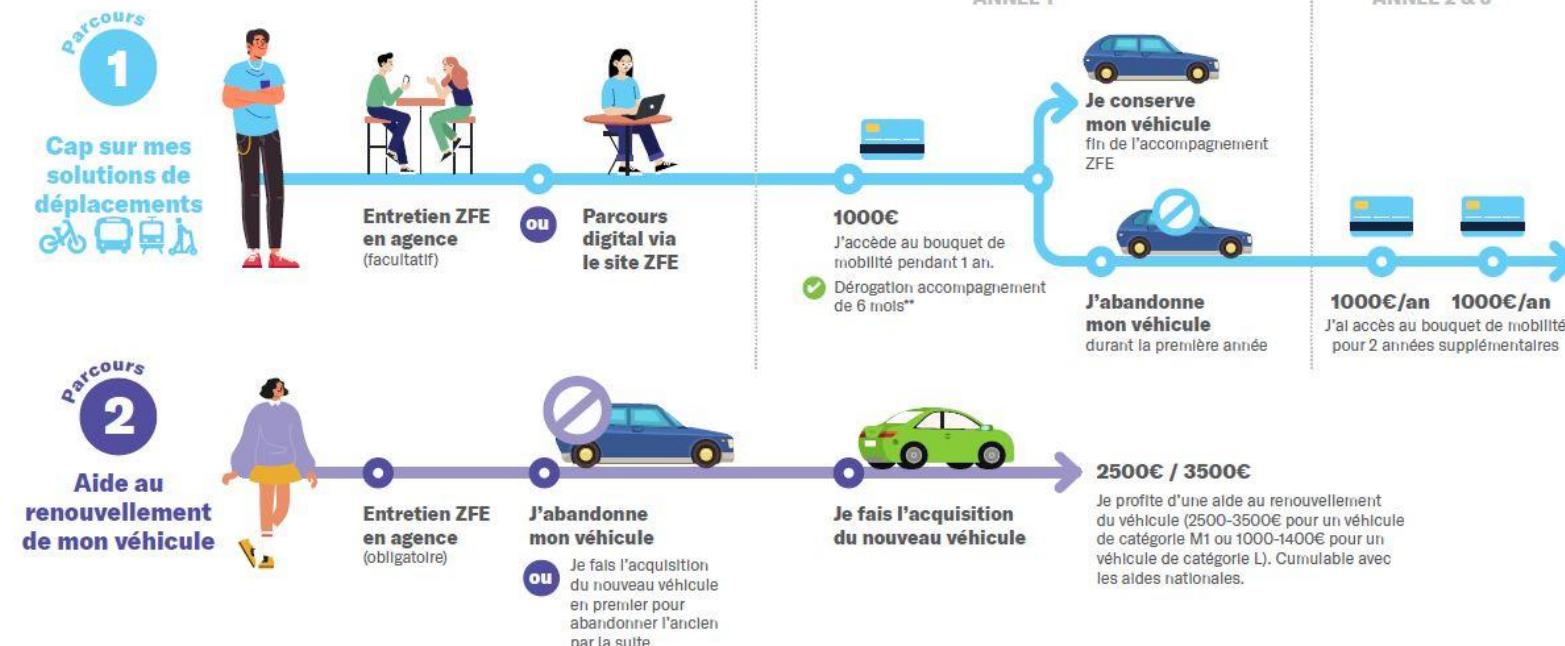
- Travailleurs en horaires décalés,
- Petits rouleurs,
- Véhicules de collection,
- Détenteurs de carte mobilité inclusion,
- Pass journalier -12 jours par an.

www.bit.ly/zfderogations

zfe.grenoblealpesmetropole.fr

Les parcours d'aide : donner accès à une mobilité faibles émissions

Accompagnement & aides financières :



Suis-je concerné ?

- J'habite dans la métropole grenobloise
- Je possède depuis plus d'un an un véhicule concerné par la Zone à Faibles Émissions

Entretien ZFE

Je fais le point avec mon conseiller sur mes besoins de déplacements et les solutions les plus adaptées à ma situation.
Il est obligatoire pour bénéficier de l'aide financière au renouvellement de véhicule.

Les pièces à fournir lors de l'entretien :

- Carte grise
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Avis d'imposition
- Livret de famille
- Pièce d'identité

Critères d'éligibilité aux aides financières :

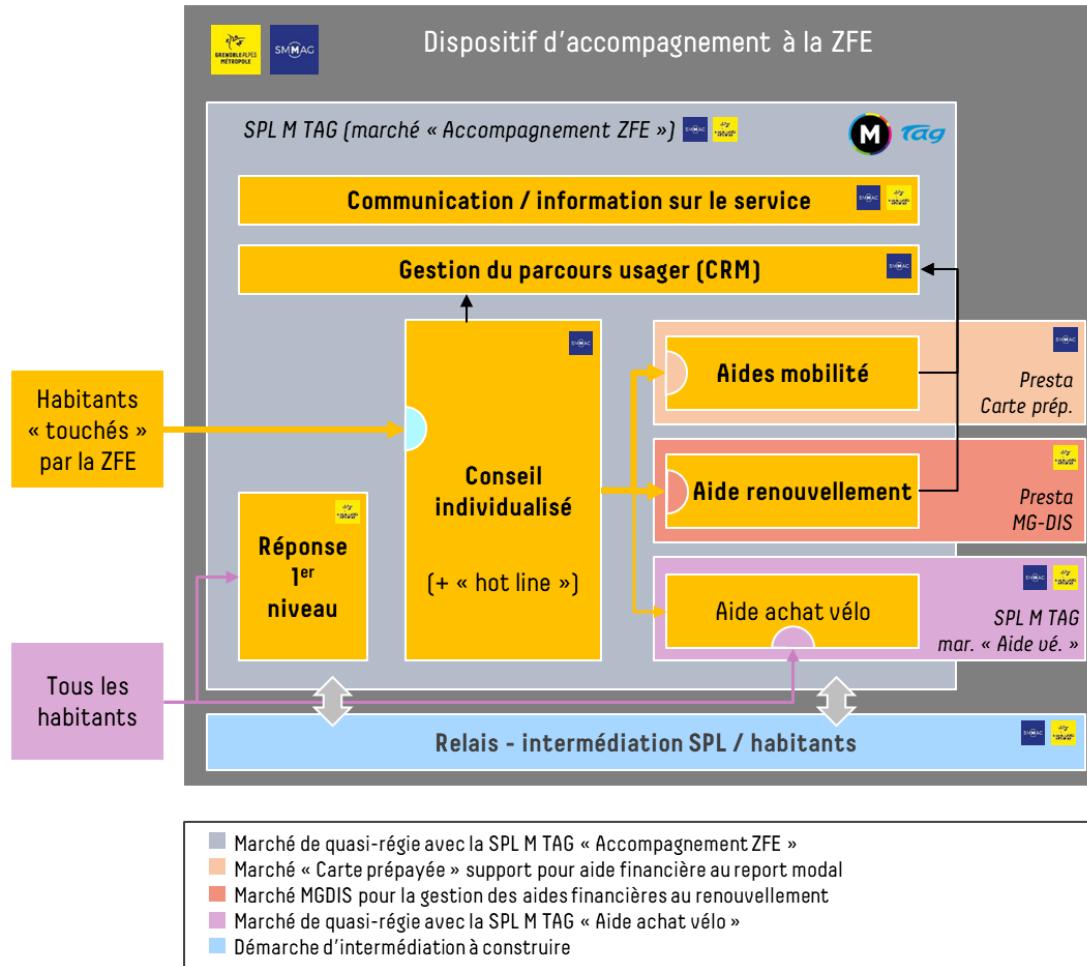
- J'ai réalisé mon entretien ZFE
- Mon revenu fiscal de référence est inférieur au plafond en vigueur : voir conditions sur zfe.grenoblealpesmetropole.fr



Modèle d'organisation et approches mobilisées

Notre modèle d'organisation

Dispositif d'accompagnement à la ZFE : blocs fonctionnels et marchés



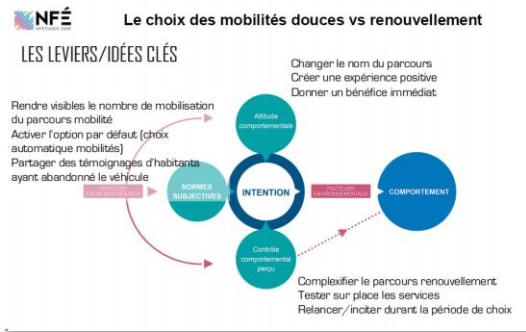
Un dispositif intégré, porté par la Métropole et le SMMAG et opéré par la SPL M TAG

Le dispositif propose des parcours d'aides flexibles, fondés sur différents **blocs fonctionnels** articulés

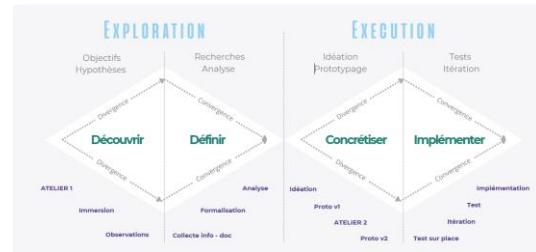
La mise en place du dispositif repose un ensemble coordonné des **délibérations** (Métropole et SMMAG) et de marchés avec la SPL Mobilité et de nombreux prestataires (conception, opération, évaluation)

Combiner les approches pour consolider le dispositif

Sciences comportementales



Design



Evaluation





GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Merci !



- ✓ Tout comprendre sur la ZFE et l'accompagnement à la mobilité
<https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr>